

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIRAZEIL

du vendredi 23 octobre 2020

18 h – Salle des Fêtes

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Absent/Excusé(e)s : 04
Pouvoir(s) : 01

L'an deux mille vingt
Le vingt-trois octobre,

Le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2020

Mme Monique VALENTI a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Présent(e)s :

M. Ch. COURREGELONGUE – M. A. LEBEDINSKY – Mme S. SCAFFINI – M. V. PAULAY –
Mme R. MARTINETTI-BRICE – M. P. PIRA – Mme A. ZOÏA – Mme M. VALENTI – M. THEVEUX –
M. JC LATASTE - M. J. MARTINEZ CONCHESO - Mme G. TONINI-HELBERT – M. E. BRIEDA –
Mme M-L PARAGE- M. P. GLANES

Pouvoirs : Mme L. LARRUE-MARREL à M. V. PAULAY

Absent(e)s ou excusé(e)s : M. A. REVERTE – Mme L. LARRUE-MARREL – Mme O. RIGO
Mme J. CELLOT

1- Création d'un emploi de contractuel non permanent pour accroissement temporaire d'activité (service administratif)

Monsieur le Maire présente le contexte lié à la nécessité de ce recrutement :
Il s'agit d'organiser le remplacement de Mme Claire Gauthier secrétaire générale, en arrêt maladie depuis le mois de mai 2020 et qui est prolongée ainsi que le départ par mutation, de Mme Nadège LEHODEY prévu, 1^{ère} quinzaine de décembre 2020.

Il est par conséquent nécessaire de recruter temporairement un personnel pour un accroissement temporaire de l'activité à savoir, le renforcement du poste de secrétaire de Mairie pour les opérations d'administration générale, financière et de classement de documents administratifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée présente, de lancer le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel, à partir du 26.10.2020, dont la période sera de 06 mois, renouvelable une fois, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 35.heures.

OBJET : Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale

Monsieur le Maire explique que la Loi ALUR a instauré le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme ou carte communale aux intercommunalités au 27 mars 2017, sauf si une minorité de blocage se mettait en place.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, **c'est-à-dire au 1er janvier 2021.**

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, **dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent**, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Les délibérations qui pourront être prises en compte, seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Par conséquent, Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable de définir la position de la commune de Virazeil vis à vis du maintien de la compétence en matière de gestion du PLU de la commune, et donc d'émettre une opposition au transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération VGA.

3 : Questions diverses

- Travaux de la médiathèque : la pose du carrelage est programmée semaine 44.
- Point sur la situation COVID et rappel des règles par Mr le Maire.
- Travaux d'agrandissement ETS GEORGELIN (unité de stockage et congélation) qui vont nécessiter une modification simplifiée du PLU pour définir la distance de construction de 70 m à 15 m de la RD 933 (Amendement DUPONT).
- Proposition d'un pot de départ pour Mme Nadège LEHODEY prévu début décembre.
- Cérémonie du 11 novembre « allégée » pour cause Covid, 9 h30 Ste Abondance et dépôt de gerbe à Virazeil à 10h30 (maximum 30 personnes)
- Sollicitation d'un point administratif par les personnes possédant des terrains de la zone du Boulhiats (classée inondable) dans le règlement graphique du PLU

La séance du conseil municipal est levée à 18 h50.
